



Charte des sociétaires Janvier 2012

Préambule

CoopBioNacre est une société coopérative de consommateurs, ouverte à ses sociétaires adhérents qui se réunissent et coopèrent pour assurer :

- l'approvisionnement et les relations fournisseurs,
- le suivi organisationnel, administratif, budgétaire et comptable,
- les permanences d'ouverture du magasin et l'entretien des locaux,
- l'information et l'animation du réseau des adhérents

Ces fonctions aujourd'hui exclusivement bénévoles sont assurées par la gérance, les sociétaires bénévoles et les membres du conseil d'administration.

Grâce à cette organisation, la coop peut proposer à ses adhérents des produits biologiques et éco-produits, dont 40% de produits de proximité à des tarifs généralement plus accessibles que les commerces classiques.

1- Accès à la COOP

L'accès à la COOP est réservé aux sociétaires adhérents ayant souscrit au moins une part sociale et étant à jour de leur cotisation annuelle. Pour vérification, les aides-gérants pourront demander la présentation de la carte d'adhérent ou simplement le numéro d'adhérent.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale, son montant est fixé à 12 euros pour l'année.

2- Horaires

La coop est ouverte aux sociétaires les:

- mercredi de 15h à 19h
- jeudi de 15h à 19h
- vendredi de 15h à 19h
- samedi de 9h à 13h

3- obligations du sociétaire

Le sociétaire doit avoir un comportement responsable vis à vis du local et du matériel à disposition.

Les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la COOP sont organisées sur la base du volontariat et coordonnées par la gérance et le CA. **Tout sociétaire qui peut donner de son temps occasionnellement ou régulièrement est invité à se manifester** auprès de la gérance ou sur le mail de la coop (contact@coopbionacre.fr) qui le renverra éventuellement auprès de la personne référente.

A titre indicatif, pour fonctionner, la coop a besoin en plus des tâches prises par les personnes du CA :

- d'aides gérants qui tiennent les permanences d'ouverture de 1h à 3h par semaine, ou occasionnellement,
- de personnes qui réceptionnent les marchandises et la mettent en rayon le mardi matin,
- d'un soutien pour le rangement-ménage le samedi de 13h à 15h,
- d'un soutien à la commission communication sur les outils de communication et leur diffusion,
- de personne qui peuvent partager des connaissances ou compétence particulière à partager lors de soirée ouverte aux sociétaires
- de personnes qui lors de trajets travail/domicile/loisirs à Caen pourraient rapporter des livraisons de nos fournisseurs locaux (notamment les oeufs) à la coopérative.
- ...

4- Hygiène et santé

- Il est strictement interdit de fumer dans le magasin.
- L'accès au magasin est interdit aux animaux.
- Les règles élémentaires d'hygiène devront être respectées particulièrement lors de la manipulation des marchandises.

5- Sécurité

Les sociétaires doivent prendre connaissance du plan d'évacuation et se conformer en toutes circonstances aux règles de sécurité incendie affichées dans le magasin. En cas d'accident, le ou les sociétaires avertiront les secours, la liste des numéros d'urgence sera affichée dans le magasin.

SCC CoopBioNacre

Boutique COOP : 9 rue abbé Bellée à Douvres la Délivrande.

siège social 283 rue des tamaris 14880 Hermanville sur mer - RCS CAEN 527 774 772

Mail : contact@coopbionacre.fr

Blog : www.coopbionacre.fr